

le journal des piqueurs
de
le magazine d'informations municipales
Saint-Jean-des-Ollières





le journal des piqueurs



L'actuelle municipalité, en place depuis maintenant six mois, se réjouit de l'engouement suscité par la possibilité qui vous était offerte de vous investir dans le cadre des commissions consultatives et ainsi de prendre part aux décisions qui vous concernent.

Vous avez en effet répondu nombreux. Nos actions, nous l'avons dit et écrit, reposent sur la concertation la plus large. C'est une démarche exigeante et par suite lourde ; elle entraîne de nombreuses réunions. Ayant institué plus d'une dizaine de commissions, nous n'avons pas encore eu le temps de les réunir toutes...

La lecture de ce bulletin vous permettra cependant de vous rendre compte du travail entrepris. Je remercie très sincèrement les Olliérois et Olliéroises qui s'impliquent et manifestent ainsi leur attachement au devenir de leur Commune.

Ils sont pour nous une aide, ainsi qu'un formidable moteur pour avancer.

Parmi les actions à venir, il en est une importante : l'aménagement du bourg et de certains hameaux. En 2009, mission était confiée à un cabinet d'architecte-paysagiste d'établir un diagnostic des éléments qui font l'identité de ST JEAN-des-OLLIERES et de proposer des orientations pour améliorer le cadre de vie des habitants. Nous vous proposons de vous rendre compte des résultats de cette étude lors d'une réunion d'informations qui aura lieu lors du premier trimestre.

En attendant, vous êtes invités **le samedi 22 janvier à 17h à la salle des fêtes** à partager une savoureuse galette des Rois à l'occasion des vœux du maire.

Les membres du conseil se joignent à moi pour vous adresser à tous, nos vœux les plus chaleureux pour 2011.

Catherine QUEINNEC

édito



SOMMAIRE

Page 3, Informations pratiques

Page 4 L'état civil

Page 5 Personnel / Aînés

Page 6 Services

Page 7 Voirie

Page 8 Réseaux secs/ Assainissement

Page 9 Bâtiments et petit patrimoine

Page 10 Sécurité/Ecole

Page 11 Ecole/Cantine

Page 12 Bibliothèque/Cinéma/Déchets

Page 13 Cadre de vie

Page 14 Commission culture/ Jeunesse

Page 15 APE/ Trail des Piqueurs

Page 16 Anima'pique/Pompiers

Page 17 TNT

Page 18 Le Centre d'Ailleurs

Page 19, 20, 21 Les décisions du Conseil

Page 22 Calendrier culturel

Communauté de Communes

Page 23 Site internet

**Page 24 Assainissement individuel/Piscine
intercommunale**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Catherine QUEINNEC

1er adjoint : Patrick ROESCH, délégué à la voirie
et au service technique

2ème adjoint : Laurent ARCHER, délégué à l'as-
sainissement

3ème adjoint : Serge CHALEIL, délégué au cadre
de vie et à l'environnement

Nicole CHARFOULET, déléguée aux affaires
scolaires

Marie-Jeanne COURET, référant « chantiers d'in-
sertion »

Sandrine HEREDIA, déléguée au patrimoine im-
mobilier

Sabine CROS, Nicole GARDARIN, Bruno JANY
et Didier TOUCHE

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie (Maryline RIBBES)

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h
à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h.

Fermé le lundi

Tel/fax : 04 73 70 90 17 mstjean@wanadoo.f

Permanence du Maire et des adjoints : tous les
lundis et samedis de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

**En cas d'urgence, vous pouvez appeler au
04 73 70 67 28 ou 06 21 68 08 22.**

Site internet : La municipalité met à votre dispo-
sition un site internet :

www.saintjeandesollieres.fr Vous y trouverez no-
tamment des informations relatives aux décisions
du Conseil municipal, aux formalités administra-
tives et aux activités se déroulant sur la commune.

Agence postale (Agnès LE PREVOST): Ouverte
du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Tél : 04 73 70 96 72

Nouveaux dans la commune :

Vous êtes invités à venir vous présenter en Mairie.



le journal des piqueurs

ETAT CIVIL 2010

NAISSANCE

Bienvenue à :

21/05/2010 Lucile Emilie GILBERT

24/11/2010 Maxence TROUILLET

28/11/2010 Ethan Patrick Noé Angelo
Galabriel CHRISTOPHE

DÉCES :

Ayons une pensée pour :

05/01/2010 CHABROL Raymond – maison de retraite – 92 ans

03.02/2010 PRESSOIRET Lucienne – Chaboulet – 90 ans

26/01/2010 MARRUT Jean Louis – Le Theil – 61 ans

22/03/2010 NIZEY Marie Louise- maison de retraite – 98 ans

08/04/2010 SAUVADET Simone – maison de retraite – 96 ans

20/04/2010 SCHAFFHAUSER Marie Thérèse – maison de retraite – 90 ans

25/04/2010 FOURNET FAYARD Marinette – maison de retraite – 74 ans

11/05/2010 ROUSSEL Henri – maison de retraite – 88 ans

21/05/2010 GRAVIERE Robert – maison de retraite – 77 ans

10/06/2010 BROUSSE Alice – maison de retraite – 88 ans

04/07/2010 RENARD Renée – maison de retraite – 88 ans

09/08/2010 CAILLEY Pierre – le mas du bost – 88 ans

08/08/2010 PAJON Yvon – Le bourg – 64 ans

26/08/2010 CARTIER Henri – maison de retraite – 94 ans

29/08/2010 PORTAIL Pierre – maison de retraite – 63 ans

03/09/2010 COSTILHES Marie Andrée – maison de retraite – 84 ans

21/09/2010 VANTALON Raymonde- maison de retraite – 85 ans

05/10/2010 MORIN Jacqueline – maison de retraite – 85 ans



PERSONNEL

Statut

Changement de grade pour Maryline RIBBES occupant les fonctions de secrétaire de mairie : actuellement adjoint administratif 1ère classe, elle a acquis l'ancienneté suffisante pour passer adjoint administratif principal.

Augmentation du nombre d'heures d'Odile BOILON, adjoint technique 2ème classe, chargée du service de restauration scolaire, de l'entretien des bâtiments scolaires, de la salle des fêtes et de la cantine ainsi que de l'accueil périscolaire du soir : dans le cadre d'une réorganisation générale des emplois affectés à l'école, Mme BOILON s'est vue proposer une augmentation d'une heure par semaine. Son contrat passe donc de 19/35ème à 20/35ème au 1/01/2011.

Indemnité d'Administration et de Technicité : à partir de janvier 2011, tous les agents de la Commune bénéficieront de cette indemnité.

Petits équipements

Des petites améliorations ont ou seront apportées aux conditions de travail : un lave-linge pour permettre l'entretien du linge de la mairie, de l'école et de la cantine, un accès à l'eau chaude dans les locaux de la mairie jusque-là dépourvue, une chaise fonctionnelle et adaptée pour réduire les problèmes de dos, une bétonnière pour des menus travaux de voirie ou de maçonnerie.

Patrick Roesch sous la houlette de Christian Pesson pour l'installation du feu d'artifice,



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

C. Quéinnec, N. Charfoulet, S. Chaleil, S. Hérédia, P. Roesch(élus)

M. Dépaillat, C. Drosne, M. Mye et L. Vergne (habitanes)



Le Repas des Anciens

Comme les années précédentes, le Centre Communal d'Action Sociale, composé d'élus et d'habitants de la Commune, a renouvelé ses actions en faveur des Aînés. Ceux-ci avaient le choix entre venir partager un repas, recevoir un colis ou encore bénéficier d'un bon d'achat auprès des commerçants locaux.

Ainsi, une cinquantaine de personnes se sont rendues à la salle des fêtes le 11 décembre pour partager un moment de convivialité.

Au menu, mise en bouche: verrine de poisson et saumon fumé et verrine au potiron, foie gras mi-cuit maison avec pain aux figues et confit d'oignons, quasi de veau sauce morilles, gratin dauphinois et légume printanier, salade, fromages d'Auvergne et assiette de mignardises.

Vingt-quatre personnes, pour raisons de santé ou personnelles ont choisi de recevoir le colis et déguster chez elles des produits de qualité.

Enfin, quatorze personnes ont souhaité recevoir un bon d'achat à L'ARCHOU ou à la Boulangerie DESOEUVRES.

Les colis aux résidents de la Maison de retraite

Cette année, et c'est une nouveauté, les membres du CCAS ont souhaité élargir leur action auprès des cinquante-huit résidents de la Maison de retraite (huit sont originaires de la Commune) en leur offrant un colis. La remise des colis par les enfants de l'école, le 14 décembre, fut un moment de partage émouvant aussi bien pour les enfants que pour les anciens. Ce type d'échange intergénérationnel est en effet très apprécié par l'ensemble des résidents, ainsi que par les personnels de l'établissement.



le journal des piqueurs

LES SERVICES

Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale (SIVOS)

- aide à domicile (ménage, préparation des repas)
- service de soins (attribution d'une soignante pour aider à l'habillement et à la toilette)
- service de repas à domicile 7 jours sur 7

Renseignements au 04 73 68 56 04

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

- toilette, nursing,
- soins infirmiers tous les jours sauf samedi, dimanche et jours fériés

Renseignements au 04 73 72 32 43

Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie (CLIC)

Aide aux personnes âgées pour le maintien à domicile, la recherche d'un établissement d'hébergement, l'accomplissement de démarches diverses et l'orientation vers divers services d'aide.

Renseignements au 04 73 60 48 85

Le Bus des Montagnes

Ce service de transport à la demande s'adresse à toute personne en difficulté de déplacement.

Il vous permet de vous rendre :

- au marché de Billom (voir le calendrier)
- au marché de Courpière (le 3ème Mardi de chaque mois)
- au marché de Saint Dier d'Auvergne (voir le calendrier)

Des calendriers sont disponibles en mairie.

Les prix sont les suivants :

BILLOM ou COURPIERE : aller simple (6,50€) et aller-retour (10,00€)

SAINT DIER : aller simple (6,00€) et aller-retour (8,00€)

Enfin, sachez que la Commune participe au fonctionnement en versant au Syndicat gérant ce service une cotisation de 2,50 € par habitant.



UNITÉ TERRITORIALE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE DE BILLONM/ST DIER

Depuis le 20 septembre 2010, le Conseil général du Puy-de-Dôme a installé l'unité territoriale d'action médico-sociale de BILLONM/ST DIER dans les nouveaux locaux situés dans le bâtiment de l'ancienne gare de BILLONM.

Coordonnées : Avenue de la République 63160 BILLONM Tél. 04 73 60 71 70



VOIRIE

*Commission : J-L. Ginhoux, R. Margerit, J-P. Matthieu, C. Pesson, J-P. Vignal (habitants)
P. Roesch, L. Archer, N. Charfoulet, S. Chaleil et
C. Quéinnec (élus)*

Réfection des voies communales 2010

La Municipalité a entrepris les démarches nécessaires pour la réalisation de la réfection de voies communales programmées par l'équipe précédente : appel d'offres aux entreprises, choix de l'entreprise, conclusion du marché.

Il s'agit des voies de La Garde, Chaboulet, La Cruche et la desserte de la Collange.

Ces travaux auraient d'ailleurs déjà dû être entrepris et achevés si l'entreprise BILLET, en charge du marché, n'avait pas reporté son intervention en raison d'une part des grèves dans les raffineries de pétrole et d'autre part des intempéries. L'entreprise s'est engagée à les réaliser dès que le temps sera plus clément.

Le montant des travaux s'élèvera à 73 364,50€ HT et sera subventionné à hauteur de 35 %.

Travail de la Commission

Les membres de la Commission « voirie » ont effectué plusieurs visites de terrains pour vérifier l'état des voies communales, des chemins et des fossés. Un état des lieux précis est en cours. Néanmoins, il est évident que certaines voies doivent faire l'objet d'une réfection et que les fossés doivent également être traités et curés.

Réfection de voies pour 2011

La Commission a défini certaines priorités en fonction de l'état des ouvrages, certains d'entre eux nécessitant un traitement urgent. Sont concernées la voie du Viillard et une à l'intérieur du bourg réellement très abîmée. Le montant des travaux est estimé à 90 000 € HT et seront financés en partie par le Conseil Général (35 %).



Curage des fossés

Animés par la volonté d'agir le plus rapidement possible, nous avons mandaté deux entreprises qui doivent intervenir début 2011 (sous réserve du temps).

Il leur a été confié plusieurs kilomètres de fossés, l'objectif étant à terme d'assurer un suivi rigoureux en faisant sorte que systématiquement tous les trois ans au moins l'entretien des fossés soit assuré, ce qui impose que chaque année un tiers du dit entretien soit effectivement réalisé.

La Municipalité, avec l'aide des habitants investis dans la commission, s'efforcera de privilégier un entretien suivi permettant également de limiter les coûts d'intervention.

Mise en sécurité à LA BROUSSAS

Suite à l'effondrement de la voie dite de La BROUSSAS, des travaux ont été réalisés par l'entreprise BILLET.

Ces travaux ont permis de consolider et d'élargir quelque peu la route, mais reste un problème de sécurité évident compte tenu de la pente : risque en cas de verglas qu'une voiture soit précipitée dans le vide.

Un nouveau devis BILLET a été demandé pour tenter de régler ce problème. Coût : 5 669,04 €.

CONSTRUCTIONS DIVERSES : RAPPEL DE LA LOI

Nous rappelons que toute construction aussi petite soit-elle doit faire l'objet d'une déclaration préalable (jusqu'à 20 m²) ou d'une demande de permis de construire.

Renseignements et imprimés disponibles en Mairie.

L'absence de cette démarche peut avoir de lourdes conséquences pour les contrevenants qui n'ont que la possibilité de demander une régularisation qui bien sûr n'est pas automatique !



le journal des piqueurs

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

En collaboration avec le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme), plusieurs projets d'enfouissement de réseaux secs (électricité et/ou téléphone) vont être réalisés sur la commune ces prochains mois. Ces travaux permettent à la fois de moderniser le réseau de distribution d'électricité ou de téléphone, de sécuriser la fourniture et d'améliorer l'esthétique des villages.

CHABOULET : Cet enfouissement demandé par les habitants de Chaboulet avait reçu l'engagement de la municipalité en 2007 mais était resté sans suite. La réfection de la voirie étant programmée au printemps, ce dossier a donc été réactivé dans un souci de cohérence afin de procéder à l'enfouissement avant les travaux de voirie. Dans sa séance du 4 décembre 2010, le conseil municipal a validé la convention avec le SIEG pour un montant de 4 544,80 € TTC et choisi l'entreprise SCIE pour la réalisation du terrassement (offre le plus intéressante : 16 733,13 € TTC).

Ces dépenses ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du FIC (30 % du coût TTC).

LE PIC : Ces travaux consistent en la suppression de la cabine haute et la dépose de 7 poteaux électriques entre la cabine et le village. Un nouveau transformateur de couleur vert olive sera implanté sur un terrain communal. Cette opération entre dans le programme pluriannuel (2004-2012) de suppression de postes « cabines hautes » et est entièrement financée par le SIEG et le Conseil Général.

MAS DU BOST : Le SIEG prévoit également l'enfouissement d'une partie des réseaux secs et procédera à l'effacement d'une « toile d'araignée » (nom couramment donné à un poteau duquel partent un grand nombre de fils électriques). Parallèlement au raccordement de la station, et dans un souci de cohérence, une portion sera également enfouie à la charge de la commune. Ces travaux seront réalisés conjointement avec l'assainissement.

ASSAINISSEMENT

*Commission : N. Batisse, M. Dunat, M. Gougnaud, C. Pesson, C. Touche, J-P Vignal (habitants)
L. Archer, S. Chaleil, C. Quéinnec(élus)*

Assainissement-MAS DU BOST

Le projet est remis sur les rails !

Au cours d'une première réunion de la commission assainissement, le 25 septembre, les membres ont pris connaissance du dossier projet préparé par la DDT (Direction Départementale des Territoires). Il s'agissait d'une part d'évoquer la situation de la station d'épuration destinée à traiter les eaux usées, mais aussi de prendre connaissance du tracé du réseau d'assainissement qui a été établi conformément au zonage d'assainissement.

La commission a élargi son champ de réflexion à l'ensemble du dossier : que ce soit les eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux secs, la voirie, le financement et la communication.

Après un moment d'échange, la commission a été en mesure d'émettre un avis global et a souhaité attirer l'attention des membres du conseil municipal sur certains aspects dont l'impact financier de l'enfouissement des réseaux secs, mais aussi les problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

Dans sa séance du 2 octobre 2010, le conseil municipal a ensuite validé le tracé d'assainissement et autorisé Mme le Maire à lancer la consultation des entreprises. La consultation comprend 2 phases :

La phase « candidature » à l'issue de laquelle 10 entreprises ont été retenues pour le lot 1 (réseaux) et 8 pour le lot 2 (station).

La phase « offre » : Les candidats retenus sont invités à remettre une offre avant fin décembre 2010. Ces offres seront ensuite étudiées par la DDT et le choix final des entreprises reviendra au conseil municipal.

Dès que ce choix sera effectué, la commission Assainissement se réunira à nouveau afin de déterminer les moyens de communication à mettre en place pour informer du mieux possible les habitants des délais d'intervention de l'entreprise et modalités des travaux.



BÂTIMENTS ET PETIT PATRIMOINE

*Commission : N. Batisse, M. Gognaud,
J-P Matthieu (habitants)
S. Hérédia, P. Roesch, C. Quéinnec(élus)*

Cette commission se réunira courant février.

Coup de neuf

Dans le cadre de la sauvegarde et de la mise en valeur de nos biens patrimoniaux, la Municipalité a décidé la rénovation des toitures de deux bâtiments.

Le premier nommé «la Bascule», à l'entrée du village, et l'autre dit «la remise du Corbillard», face au cimetière. En raison d'infiltrations d'eau, ces deux biens auront une nouvelle charpente et seront recouverts de tuiles neuves.

Afin d'assurer une meilleure protection du bâti, la Bascule recevra un enduit à la chaux. Ce coup de taloche embellira l'entrée du bourg et l'identifiera.

Les travaux sont confiés à l'entreprise BEYSSARIAS pour un montant de 14 597,18 € TTC. Une demande de subvention est en cours auprès du Conseil Général.



Réhabilitation de l'ancienne Poste

Dans la continuité d'une sauvegarde et d'une mise en valeur des biens communaux, la Municipalité a lancé un appel d'offres relatif à la rénovation du bâtiment de l'ancienne Poste.

Nous envisageons d'y transférer la bibliothèque dans une partie du rez-de-chaussée et un logement dans la partie restante. En effet, la bibliothèque actuelle souffre d'humidité d'où la perte de nombreux volumes. Cette future localisation en rez-de-chaussée permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite, que la pente trop rude de l'actuel local empêche. Ainsi, la nouvelle bibliothèque, service municipal, sera plus visible, accessible à un plus large public et propice à la préservation des livres. Dans la partie restante, le local, qui se détériore en raison d'importantes infiltrations d'eau au niveau de la zinguerie, sera réhabilité en un logement pour l'accueil d'une nouvelle famille sur la Commune.

Le coût des travaux est estimé à environ 150 000 € HT. Un dossier de demande de subventions doit être constitué.

Salle des fêtes

L'actuelle salle des fêtes, outre d'être vétuste, très gourmande en énergie, est aujourd'hui dépourvue de cuisine ; c'est un inconvénient majeur. Elle ne remplit à l'évidence plus son office : offrir aux associations et aux particuliers un espace adapté aux manifestations publiques ou privées et, par suite, est moins louée.

D'une manière plus générale, l'ensemble bâti - composé de deux bâtiments séparés par une ruelle- abrite les classes, la cantine et la salle des fêtes. Cela pose des problèmes fonctionnels. Il convient donc d'avoir une réflexion approfondie et globale sur le fonctionnement actuel des locaux pour avoir une vision à long terme des différents travaux et leurs coûts pour réhabiliter l'ensemble de manière rationnelle. Ce travail a commencé avec l'assistance du Parc Naturel Régional du Livradois-Foréz qui nous aide à établir le cahier des charges pour nous permettre de lancer un appel d'offres auprès de cabinets d'architectes.

le journal des piqueurs



BARRIERE DE SECURITE

Au cours de l'année de l'année 2009, la municipalité a délibéré pour la fabrication et la pose de rambardes dans différents endroits posant des problèmes évidents de sécurité :

- Place de l'église. La place se trouve en surplomb de 2 à 8 mètres des rues adjacentes et le muret est par endroit surélevé de moins de 50 cm.
- Village de Pailleur : Le chemin exigü et fréquenté surplombe d'une hauteur de 3 mètres une cour privée sans aucune protection.
- Accès salles sous la Mairie : L'escalier donnant accès à ces salles est lui aussi sans protection.

La municipalité a choisi l'entreprise DARTEYRE pour un montant de 9300 € HT pour la fabrication et la pose de plus de 120 m rambardes faites de 3 lisses horizontales supportées par un montant tous les 1m50 environ. Un tel projet est subventionné à hauteur de 75% par le Conseil Général dans le cadre des amendes de police.

utilisation du tableau numérique



ÉCOLE

Commission : N. Charfoulet, S. Hérédia, P. Roesch et C. Quéinnec

L'école de ST JEAN-des-OLLIERES a, durant l'été 2009, fait l'objet de travaux de rénovation. En effet, pour accueillir un plus grand nombre d'enfants, la classe affectée aux élèves de primaire a été agrandie (surface actuelle : 60 m²). Les différents travaux d'isolation, de plâtrerie, de peinture de menuiserie ou encore de plomberie ont été confiés à des artisans locaux (J-L DUCHER, L. DUCHER, B. FAYET, M. CUBIZOLLES).

Cette réalisation, d'un coût d'environ 30 000 €, a fait l'objet d'une subvention du Conseil Général de 7 241 €.

Cet agrandissement, bien que nécessaire –la surface de 34 m² ne permettait pas de recevoir convenablement 25 élèves-, n'est pas sans inconvénient majeur puisqu'il a entraîné la démolition du coin sanitaire de l'école, ainsi que de la cuisine réservée à la salle des fêtes.

La question des sanitaires a été réglée par l'achat d'un bloc sanitaire mobile (5 673 €) situé à proximité de la classe. La municipalité est bien consciente que cette solution n'est pas optimale et qu'elle se doit de n'être que provisoire.

Equipements : Ecole numérique rurale

L'école est aujourd'hui dotée d'un ensemble d'outils informatiques performants : un tableau blanc interactif (TBI) avec vidéoprojecteur et ordinateur associé, 12 ordinateurs portables à destination des élèves, un ordinateur enseignant et une imprimante.

Cet investissement d'un coût élevé (14 722,69 €), décidé par le Conseil municipal en novembre 2009, a été rendu possible grâce à une subvention importante de 9 000 € versée par l'Etat dans le cadre du plan de relance initié par le ministère de l'Education nationale et destiné aux écoles rurales pour le développement des usages pédagogiques utilisant les TICE.

Mmes BUSSIERE et COURTEUGE, enseignantes, ont suivi une formation spécifique pour utiliser cette nouvelle technologie et rendent ainsi leur enseignement plus vivant auprès des enfants.



Concrètement, les enfants du primaire ont appris à se servir des ordinateurs (présentation du clavier, de la souris), ont créé un dossier, tapé et enregistré un poème et même pour ceux qui en ont eu le temps imprimé. Le TBI a permis aux élèves de visionner des documentaires relatifs aux thèmes étudiés (Afrique, système solaire, régions françaises)

L'évaluation du Regroupement Pédagogique Intercommunal

La convention signée le 11 juin 2001 officialisant la création du RPI stipulait qu'une évaluation de son application et de son intérêt devait intervenir dans les trois ans. Mieux vaud tard que jamais : la démarche a été initiée par le Syndicat intercommunal fin 2009 et a fait l'objet d'une présentation publique le 25 novembre dernier, en présence de M. LEONTOING, Inspecteur d'académie adjoint et M. CHOUZET, inspecteur du primaire sur la circonscription d'AMBERT.

93 familles, 137 enfants, les agents des communes, les conducteurs des cars de transport scolaire, l'équipe pédagogique et les élus ont été interrogés.

Dans son ensemble, le bilan est satisfaisant car le Regroupement a permis :

- le développement du nombre d'élèves, permettant la création d'une 6ème classe à BROUSSE à la rentrée 2004
- la diminution du nombre de niveaux par classe ;
- le regroupement des 3 conseils d'école ;
- le développement des services périscolaires ;
- la stabilisation des équipes enseignantes ;
- un processus de mutualisation des moyens.

Toutefois, cette démarche a mis en évidence certains points négatifs :

- l'habitat dispersé allonge le temps de transport scolaire ;
- les locaux sont anciens, parfois peu fonctionnels et difficilement extensibles pour envisager une augmentation des effectifs.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE BROUSSE-ST JEAN DES OLLIERES ET SUGERES

L'APE remercie chaleureusement les parents ainsi que les habitants qui se sont investis pour « rafraîchir » les petits personnages colorés qui égaient le bourg de la Commune et qui ont procédé à leur installation et cela malgré un froid glacial...

CANTINE

La préparation des repas destinés aux enfants scolarisés à ST JEAN-des-OLLIERES a été confiée depuis septembre 2009 à l'E.P.H.A.D. Vila St Jean (maison de retraite). La municipalité est très satisfaite de la prestation apportée. En effet, les repas sont équilibrés, variés et de qualité. De plus, la direction de l'établissement est soucieuse d'entretenir un dialogue constant afin de répondre dans la mesure du possible aux demandes. Ainsi, nous avons dès le début de notre partenariat souhaité initier une démarche de repas « bio ». Elle se met en place cette année puisque désormais, une fois par trimestre, un repas « bio » sera servi aux élèves. Naturellement, son coût est un peu plus élevé. Afin de couvrir cette hausse, nous sollicitons l'aide du Conseil général qui depuis 2002 encourage les restaurants scolaires à la mise en œuvre de repas à base d'aliments issus de l'Agriculture Biologique. Si notre demande est acceptée, cette collectivité versera 0,70 € par repas. Le premier repas a été servi le 6 décembre dernier. Les enseignantes avaient au préalable travaillé sur l'équilibre nutritionnel des repas et sur ce qui différencie les aliments bio des aliments issus d'une agriculture plus conventionnelle.



le journal des piqueurs

BIBLIOTHÈQUE

Animatrices : Marie-Christine MOULIN, Line PAIN et Agnès PESCHER

Lieu : salles sous la mairie

Depuis plusieurs années, le service municipal de bibliothèque est à votre disposition avec trois bénévoles et plus de 1 700 titres, **tous les jeudis de 16 à 18h et samedis de 10 à 12h et cela gratuitement !**

Vous pouvez y trouver des livres pour tous les âges, des CD, des DVD et des Cdroms.

Vous voulez un titre précis ? Pas de problème : le service réservation fait le nécessaire. Vous pouvez également aller sur le site du Conseil général, puis trouver la BDP (Bibliothèque départementale de prêt) et surfer sur la liste des titres de livres -histoire de vous ouvrir l'appétit- et grâce à la navette qui nous rend visite une fois par mois environ, votre livre sera livré rapidement.

Par ailleurs, ce service participe à des opérations de développement de la lecture : le Livre Elu collège et Classé Polar. Venez rencontrer les animatrices, elles se feront un plaisir de tout vous expliquer.

Enfin, notez sur vos agendas, que le jeudi 5 mai 2011 à 15h nos oreilles sont invitées à venir écouter des contes pour petits et grands. Mais ne vous inquiétez pas, nous vous le rappellerons !

La municipalité remercie les habitants pour leurs nombreux dons de livres qui viennent ainsi enrichir le fond de la bibliothèque.



Adhérente au Parc du Livradois-Forez, la Commune bénéficie d'un programme de cinéma itinérant.

Ce service, effectué par le Syndicat du Ciné Parc, prévoit de projeter un film toutes les trois semaines environ dans notre salle des fêtes.

Chaque mois, des programmes sont disponibles dans nos commerces ainsi qu'en Mairie. Vous pouvez aussi être informé par mail en faisant la demande à la mairie et en laissant vos coordonnées. Tarif : 5,00€ la séance (3,00€ pour les enfants de moins de 13 ans). Possibilité de prendre un abonnement pour 10 entrées : 38,00€.

La séance « des Petits Mouchoirs » du 21 décembre dernier à rassemblé 40 spectateurs, record d'audience de l'année 2010.

QUE FAIRE DE SES DÉCHETS ?

Ordures ménagères (bac à couvercle vert) : collecte par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) tous les lundis

Déchets recyclables tels que papier, carton et plastiques (bac à couvercle jaune) : collecte le jeudi tous les quinze jours soit les 6 et 20 janvier, 3 et 17 février, 3, 17 et 31 mars, 14 et 28 avril, 12 et 26 mai, 9 et 23 juin, 7 et 21 juillet (des calendriers sont disponibles en mairie)

Verre et huile : un conteneur à verre et un à huile sont en place au « point propre » (sur le chemin du Theil, en face de la maison de retraite)

Autres déchets : déchetterie à BILLOM (route de Montmorin) horaire d'hiver de novembre à mars

- lundi matin : de 9h à 12h30
- du mardi au samedi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Déchets du cimetière:

- un espace est aménagé au fond à droite de l'ancien cimetière pour les déchets naturels
- des containers sont situés à l'entrée du cimetière pour tout déchet plastique. Espérant que le tri sélectif est important pour vous, nous vous en remercions.

« CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT »

Commission : R. Vigier, L. Pain, I. Ginhoux (habitantes), S. Hérédia, N. Charfoulet, C. Quéinnec, S. Chaleil (élus)

Les membres de la commission ont proposé différentes pistes de réflexions et suggestions.

Réfléchir à :

- une signalétique sur le bourg et autres hameaux,
- un aménagement au niveau du hameau de La Garde avec places de stationnement,
- un sentier pédagogique sur le chemin menant au Pic de la Garde,
- recenser le petit patrimoine par l'intermédiaire d'un concours auprès de la population,
- une implantation de caches-poubelle pour les containers collectifs.

La commission s'est également réunie pour participer à l'élaboration de la plaquette d'information destinée à la population relative au diagnostic du Plan d'Aménagement du Bourg (PAB).



Fleurissement

Les élus remercient chaleureusement les habitants qui participent à la mise en valeur, à l'entretien et à l'embellissement des communaux et sectionnaux de la Commune de ST JEAN.

Dans ce même esprit, nous souhaiterions proposer la création d'un groupe de bénévoles qui réaliseraient l'entretien des massifs du bourg et pourquoi pas créeraient de nouveaux sites fleuris. I.Klein s'est déjà portée volontaire ! Si cette initiative vous tente, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de mairie.



La mare du Pic

PLANTES ENVAHISSANTES AU HAMEAU DU PIC

Courant août, la municipalité est alertée par des habitants du Pic : de drôles de végétaux ont envahi la mare. Après constatation, il s'agit d'une plante utilisée dans les aquariums qui s'appelle le Lagarosiphon.

Le Lagarosiphon (« Lagarosiphon major ») est originaire d'Afrique du Sud. Il est utilisé en aquariophilie et est présent dans les cours d'eau depuis le milieu du 20ème siècle. C'est un macrophyte submergé qui s'ancre au sol par un rhizome vivace et ramifié, avec une préférence pour les sols vaseux.

C'est une plante vivace dont le développement végétatif à la bonne saison peut être extrêmement important. En hiver, les herbiers régressent considérablement de volume (pourrissement des tiges). Il est dioïque (pieds mâles et femelles séparés) mais curieusement, seuls les pieds femelles sont connus dans nos régions.

Le Lagarosiphon se reproduit donc uniquement de manière végétative, par fragmentation et bouturage des tiges. Il produit en outre des hibernacles, bourgeons spécialisés permettant d'assurer la survie de la plante en hiver et sa multiplication.

En conséquence, ce qu'il ne faut pas faire :

- Ne jamais vider l'eau d'un aquarium dans la nature (mare, fossés, rivière...) ;
- Éviter d'acheter cette plante pour aquarium ;
- Informer d'autres personnes (aquariophile, animalerie...) sur les problèmes que pose cette plante dans la nature ;
- Ne pas intervenir par arrachage, épandage d'herbicide ou tout autre moyen d'éradication sur une station repérée dans la nature.

Il a été convenu de nettoyer la mare, en enlevant les végétaux et racines pour éviter toute propagation et de les enfouir.

Merci aux habitants vigilants qui vont retrouver dès ce printemps leur mare avec les grenouilles et les tritons.

le journal des piqueurs

COMMISSION «CULTURE ET ANIMATION»

Les membres: I. Klein (habitante) S. Chaleil, S. Hérédia, N. Charfoulet, C. Quéinnec (élus) et Associations

La Municipalité rappelle qu'elle n'a pas pour objet de se substituer aux associations, mais qu'elle souhaite les soutenir activement, ce qu'elle fait déjà de différentes manières :

- Location gratuite de la salle des fêtes,
- Photocopie gratuite des supports publicitaires (feuilles fournies par l'association),
- Diffusion des informations sur le site de la Commune et sur le bulletin municipal,
- Subvention de fonctionnement à hauteur de 120 €,
- Possibilité de subvention exceptionnelle sur dossier.

Axes de travail de la Commission

La Commission a émis plusieurs suggestions. Elle réfléchira à :

- la création d'une fête de la Vache,
- l'organisation d'un repas lors du 14 juillet (en concertation avec les membres du CCAS)
- au développement de conférences ou randonnées à thème avec l'assistance du Parc Régional du Livradois-Forez (par exemple, sur les oiseaux à St-Jean avec atelier de création de nichoirs et sortie)



Noël de l'APE.

COMMISSION «JEUNESSE»

Membres élus : C. Quéinnec, P. Roesch, L. Archer, S. Hérédia, N. Charfoulet et S. Chaleil

Jeunes : F. Tournemine, S. Ginhoux, A. Charfoulet, T. Archer, R. et Y Pétrigh, L. Marnat, V. Roesch, G. Quéinnec

Les jeunes, âgés de 12 à 15 ans, nous ont fait part de leurs souhaits pour améliorer leur cadre de vie à ST JEAN :

- Un lieu pour se retrouver
- Un lieu pour la pratique sportive
- Un abri bus
- Un abri à vélo

Dans le cadre de notre partenariat avec le nouveau Centre d'Ailleurs, situé à CHAVAROT, les « infrastructures sportives » (mini-golf et terrain avec paniers de basket et buts de handball), ainsi qu'une petite salle pourraient être mises à disposition des jeunes. Une première rencontre entre les représentants du lieu et les adolescents sera organisée prochainement qui permettra de bien définir les modalités de cette mise à disposition.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES

Brousse, St Jean-des-Ollières, Sugères

Calendrier des activités 2011

LOTO : le samedi 12 février à Brousse

CARNAVAL : le samedi 19 mars à St Jean-des-Ollières

RANDONNEE : le dimanche 3 avril départ de St Jean-des-Ollières

MARCHE AUX FLEURS ET AUX PLANTS : le dimanche 8 mai à Sugères

Pour tout renseignement contacter :

Sabine CHANIMBAUD, présidente, au
04.73.70.67.18, sabine.chanimbaud@orange.fr

ou **Karine AMBLARD**, secrétaire, au
04.73.72.22.31, Karine.amblard@orange.fr

TRAIL DES PIQUEURS

3^{ÈME} ÉDITION - 20 MARS 2011

La 2ème édition du Trail des Piqueurs du 21 mars 2010 avait réuni plus de trois cent trailers, près de cent randonneurs et une trentaine d'enfants pour participer au mini trail en relais qui leur était réservé.

Fort de ce succès, la 3ème édition innove. En effet, les trois parcours existants sont modifiés à 80-90 % (13km, 20 km et 33 km). Mais surtout deux nouvelles courses sont créées pour contenter le plus grand nombre de coureurs :

- Tout d'abord, un parcours pour baroudeur de 75 km. Cette distance est susceptible d'attirer des trailers issus de toute la France car elle constitue une excellente préparation pour les ultra trails de l'été, tel l'UTMB (tour du Mont Blanc, 160 km, limité à 2 500 coureurs !!!)
- Tous les ingrédients des ultra trails sont réunis :
 - Départ nocturne à 5h du matin
 - Parcours technique et engagé
 - A mi-course, passage sur le lieu de départ (encouragement et spectacle garantis)
 - A l'opposé, un parcours « découverte du trail » de 7 km avec l'ascension du chaos basaltique du Pic de la Garde, seule difficulté du tracé.

Une randonnée de 10 km et le mini trail en relais pour les enfants complètent cette journée où tout le monde peut se retrouver autour du traditionnel repas d'après course.

La municipalité de ST JEAN soutient cette manifestation en accordant une subvention exceptionnelle de 850 €, ainsi qu'en mettant à disposition gratuitement la salle des fêtes. Ce soutien est constant depuis sa création en 2009 car au-delà du fait que c'est une manifestation sportive de haut niveau, c'est aussi un événement festif, fédérant les habitants et véhiculant des valeurs telles que le respect de l'environnement et la pratique d'une activité physique.

Contact : traildespiqueurs@laposte.net



le journal des piqueurs

ANIMA'PIQUE

Comité des Fêtes Calendrier 2011

Samedi 8 Avril : Dans le cadre d'ITINERANCES la compagnie "LES GUEPES ROUGES" présente une exposition Théâtre "LES PLUS BEAUX JOURS"

Samedi 25 Juin : 3ème Nuit des Piqueurs : Randonnée gourmande et festive : repas éclaté, déambulation d'environ 12 km avec haltes récréatives (musique, contes, théâtre, spectacle de feu etc....) de 19 h. à 3 h. du matin.

Dimanche 26 Juin: Fête de la Saint-Jean : Marché de Pays, expositions, animation musicale, buvette et.....d'autres surprises (programme non encore totalement arrêté)

Dimanche 31 Juillet : Pour l'ouverture de notre 30 ème exposition FÊTE DES ARTS

DU 31 Juillet au 15 Août : 30 ème Exposition d'Art , Artisanat et Poésie

Dimanche 7 Août : Randonnées 12, 18 et 28 Km. Ouvertes aux bipèdes, chiens, chevaux et V.T.T.

Fin Août (date à préciser) : Concert de musique classique en l 'église Saint Jean – Baptiste.

Dimanche 19 Septembre : Vide-Greniers

En Octobre : Représentation Théâtrale:
" Et ta soeur ! La suite " par la troupe du "Petit Théâtre de l'Artière". (Théâtre de boulevard)

Activités permanentes Gymnastique douce, stretching : Tous les lundis de 18 h à 19 h à la salle des fêtes .

Randonnées : Tous les Jeudis à 10 h

Animation: Josie DAMBRUN

CONTACTS :

TEL : 04 73 70 91 73 ou 04 73 80 24 65

e-mail : animapique @ free.fr



2 eme nuit des piqueurs

CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION DE ST JEAN-DES-OLLIERES

En 2010, les sapeurs pompiers sont intervenus à 41 reprises sur ST JEAN-des-OLLIERES, 24 fois sur BROUSSE et 8 fois sur FAYET-le-CHATEAU. Les motifs d'intervention sont multiples : secours aux personnes pour blessure, malaise, accouchement, tentative de suicide, accident de la circulation, ouverture de porte, accident cardiaque, mais aussi en cas de feu de cheminée et/ou de bâtiment, en cas de nid de guêpes ou frelons ou encore de chute d'arbre sur la voie publique. Comment devenir sapeur pompier ?

La municipalité est bien consciente de l'intérêt d'avoir un centre de première intervention situé sur le territoire de la Commune. Elle souhaite attirer l'attention des habitants sur le fait que cette présence est précaire. En effet, pour qu'un tel centre se maintienne sur notre territoire, il faut notamment un minimum de 12 pompiers. Or, actuellement, nous en recensons 13. C'est la raison pour laquelle nous vous incitons à rejoindre le centre en vous donnant quelques éléments pour devenir pompier volontaire.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de 5 ans tacitement reconduite. La première année du premier engagement constitue une année probatoire, pendant laquelle l'engagement peut être résilié en cas d'insuffisance de l'intéressé.



L'engagement d'un sapeur-pompier volontaire est soumis à différentes conditions :

- Avoir 16 ans au moins et 55 ans au plus,
- Jouir de ses droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à son casier judiciaire,
- Mesurer au moins 1,60 m,
- Satisfaire à des critères d'aptitude physique (vue, équilibre,...),
- Etre en position régulière au regard des dispositions du service national, subir un examen médical effectué par un médecin sapeur-pompier,
- Ne pas être maire d'une commune, ou adjoint au maire d'une commune de plus de 5000 habitants.
- Les sapeurs-pompiers volontaires reçoivent une formation initiale qui leur permet d'effectuer les tâches opérationnelles en tant qu'équipier.

Répartie sur trois ans, la formation dure 250 heures et comprend :

- Une formation au secourisme en équipe et au secourisme routier (CFAPSE et CFAPSR),
- Une formation de lutte contre les incendies (les «manœuvres», la sécurité des personnels...),
- Une formation concernant les opérations diverses (épuiement de locaux, mise en sécurité de personnes et de biens...),
- Une formation de Culture administrative (l'organisation des secours, les responsabilités, les devoirs des sapeurs-pompiers...)

Toute personne intéressée
et/ou souhaitant des renseignements complémentaires
est invitée à prendre contact avec :

L'adjudant chef Didier CHAMPEIX
Responsable du Centre de Première
Intervention de Saint Jean des Ollières
Tél. : 04 73 70 90 21



Défilé du 11 novembre 2010

LA TÉLÉ TOUT NUMÉRIQUE

La région Auvergne passera à la télé tout numérique le 10 mai 2011. Il s'agit de l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal +, France 5/ Arte et M6) et son remplacement par la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Les avantages du numérique :

- + de chaînes: jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites (les chaînes historiques en version numérique + les 12 nouvelles chaînes nationales) dont certaines en HD (haute définition) auxquelles s'ajoutent des chaînes locales. Des chaînes supplémentaires sont disponibles sur abonnement auprès des opérateurs commerciaux.
- + de qualité: une meilleure qualité de réception d'image et de son.

Pourquoi fait-on cela?

Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences utilisées pour créer de nouvelles chaînes, diffuser plus de chaînes en HD, développer la radio numérique et généraliser l'accès à Internet mobile haut débit sur l'ensemble du territoire. Cette évolution est un mouvement international. Plus de cent pays font de même.

Qui est concerné?

Vous êtes concerné(e) si vous recevez, sur un poste au moins, la télévision via une antenne râteau ou une antenne intérieure. Trois mois avant la date du passage à la télé tout numérique, vous verrez défiler un bandeau d'information sur les téléviseurs que vous devez adapter.

Si vous recevez déjà la TNT, vous devrez chercher les nouveaux canaux de diffusion des chaînes le jour de l'arrêt de l'analogique.

Vous n'êtes pas concerné(e) : si vous recevez la télévision avec une parabole, par une box ADSL, par le câble ou la fibre optique, et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

Il est prévu une **aide financière** à l'équipement destinée aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau, pour le poste principal de la résidence principale.

Enfin, un dispositif d'aide personnalisée sera mis en œuvre au bénéfice des personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap égal ou supérieur à 80 % : aide à domicile pour brancher, régler et expliquer la prise en main du nouveau matériel destiné à une réception numérique (gratuite).

Pour plus d'information, vous pouvez appeler le 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h) ou vous rendre sur le site internet : **www.tousaunumérique.fr**

le journal des piqueurs

UNE NOUVELLE STRUCTURE SUR LA COMMUNE : « LE CENTRE D'AILLEURS »

La municipalité vous informe de la création d'un centre artistique et de loisirs à CHAVAROT (site de l'ancienne colonie). Ce centre, géré actuellement par une association, devrait se transformer à terme en une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Une SCIC permet aux collectivités territoriales de devenir associées et ouvre donc des perspectives partenariales entre une commune et les acteurs issus de milieux associatif et économique de son territoire.

En devenant membre de la SCIC –après délibération du Conseil municipal-, la municipalité désignera un élu chargé de la représenter physiquement. L'élu mandataire effectuera un rapport annuel du mandat devant le Conseil pour rendre compte de l'activité générale de la SCIC.

Le but recherché est d'associer la Commune aux décisions qui pourraient être prises en privilégiant toujours l'intérêt général et le développement de son territoire.

Ce nouveau lieu de vie auvergnat entend prôner l'écologie, la solidarité et la convivialité au cœur du Livradois-Forez. Il devrait proposer :

- Une programmation de café-théâtre, chansons et musiques actuelles dans une salle de 150 places environ, ainsi que des repas-spectacles publics ou privés,
- Des stages et des résidences de théâtre, danse, écriture, langues, yoga, etc..., un lieu de répétitions de musique et toutes autres activités culturelles, ceci dans deux salles de 100 m2 environ chacune, dont une insonorisée,
- Une possibilité de pension complète, des studios équipés pour une trentaine de personnes, des petits chalets, des emplacements de camping, des yourtes,
- Un mini-golf, un petit terrain de sport (avec buts de handball et paniers de basket)
- Un festival d'humour sous chapiteau

Le site devrait également être accessible aux groupes et entreprises qui souhaitent organiser des séminaires ou des rencontres hors des structures de l'hôtellerie traditionnelle, ainsi qu'aux personnes voulant passer quelques jours de détente en accueil individuel.

La Commune veillera naturellement à ce que toutes les formalités et déclarations préalables soient effectuées en conformité avec la réglementation pour que ce lieu ne soit pas source de difficultés mais au contraire d'épanouissement et d'humanité.

Contact : lecentre-dailleurs@orange.fr ou 04 73 70 72 09. Une inauguration est programmée du 25 au 29 mai 2011.



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La municipalité se réunit en principe une fois par mois le 1er samedi du mois à 9h30.

Conseil municipal du 6 août 2010

Membres présents : C. QUEINNEC, P. ROESCH, L. ARCHER, S. CHALEIL, N. CHARFOULET, S. HEREDIA, M-J COURET

Membres absents : S. CROS, N. GARDARIN (excusée), B. JANY, D. TOUCHE (excusé)

Voirie 2010 et demande de subvention : approbation à l'unanimité du choix de l'entreprise BILLET pour des travaux de voirie communale pour l'année 2010 sur les chemins de CHABOULET, La CRUCHE, La GARDE et la desserte de la COLLANGE pour un montant de 73 364,50 € HT/ sollicitation d'une subvention auprès du Conseil général dans le cadre du Fonds d'Intervention Communale (FIC)

Murs du cimetière : approbation à l'unanimité du choix de l'entreprise MONTALIEN pour la réfection des murs du cimetière pour un montant de 12 762,51 €/ sollicitation d'une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur

Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes BILLOM/ST DIER au Syndicat Intercommunal d'Electricité du PUY de DOME (SIEG)

Tarif service d'accueil périscolaire : approbation à l'unanimité de l'augmentation du tarif du ticket d'une demi-heure de 0,05 € dans un souci d'harmonisation des tarifs sur le Regroupement Pédagogique (BROUSSE, ST JEAN et SUGERES)

Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Pompiers : approbation à l'unanimité d'une subvention exceptionnelle de 365 € à l'Amicale des Pompiers pour 2010 couvrant les frais d'animation musicale et de SACEM à l'occasion du Bal du 14 juillet.

Bornage amiable aux CHAUX : approbation (6 voix pour, 1 abstention) du principe d'un bornage amiable aux frais partagés afin de déterminer la propriété d'un arbre ayant par sa chute généré un sinistre

Bail Archou : approbation à l'unanimité de proposer un bail commercial de 9 ans à l'actuel exploitant de l'hôtel-restaurant l'Archou, M. David BARRIERE

Approbation du rapport 2009 sur le prix et la qualité de l'eau.

Conseil municipal du 2 octobre 2010

Membres présents : C. QUEINNEC, P. ROESCH, L. ARCHER, S. CHALEIL, N. CHARFOULET, S. HEREDIA

Membres absents : M-J COURET (excusée), S. CROS, N. GARDARIN, B. JANY, D. TOUCHE :

Indemnités de conseil et de budget : Attribuées au receveur principal. **Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)** :

Suite aux élections municipales complémentaires, l'assemblée, à l'unanimité, élit 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis :

- Bernard CHARFOULET (titulaire)
- Serge CHALEIL (titulaire)
- Laurent ARCHER (suppléant).

Elle désigne 4 propriétaires forestiers :

- Marie-Jeanne COURET (titulaire)
- Joël VINCENT (titulaire)
- Roland PIOTET (suppléant)
- Michel BOUDON (suppléant).

Plan d'Aménagement du Bourg (3ème phase) :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à l'option de préparation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de la remplacer par un travail de communication auprès des habitants de ST JEAN-des-OLLIERES. Elle approuve le devis de LA MOTRICE pour un coût de 4 365,40€ TTC (3 650 € HT) et sollicitera une subvention auprès de LEADER au taux de 50 %.

Fonds d'Intervention Communal 2011 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer le dossier suivant pour l'inscription au titre de 2011 dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) :

- Travaux de voiries communales pour un montant de 90 000 € HT pour les voies communales du « Viallard » et dans le bourg ;
- Travaux d'enfouissement des réseaux secs au hameau de « Chaboulet » pour un montant estimé à 24 072 € TTC ;
- Travaux de rénovation de bâtiments communaux (bas-cule et abri corbillard) pour un montant 12 205 € HT.

Pour les travaux relatifs aux bâtiments communaux, le Conseil municipal choisit l'entreprise BESSEYRIAS pour la somme de 14 597,18 € TTC.

Subvention exceptionnelle au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique Brousse/St Jean-des-Ollières/Sugères (SIVU):

le journal des piqueurs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle au SIVU du RPI d'un montant de 860 € afin de régler les trajets de piscine prévus au dernier trimestre 2010 au bénéfices des trois écoles.

Charte du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez :

Le Conseil municipal approuve (5 voix exprimées) la charte révisée du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, annexés à la Charte.

Assainissement du Mas du Bost :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tracé du réseau d'assainissement présenté (version initiale + prolongement et raccordement de 28 maisons au lieu de 23) et accepte les montants estimatifs de 160 850 € HT pour le réseau et 114 000 € HT pour la station d'épuration.

Il autorise le maire à lancer la consultation des entreprises et à solliciter une subvention supplémentaire auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Utilisation du domaine public à titre précaire au Theil :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la pose d'une clôture légère sur la parcelle communale jouxtant la propriété de Mme Josie DAMBRUN. L'autorisation est donnée à titre précaire.

Conseil municipal du 6 novembre 2010

Membres présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, ARCHER Laurent, CHALEIL Serge, CHARFOULET Nicole, COURET Marie-Jeanne, HEREDIA Sandrine, TOUCHE Didier.

Procurations : CROS Sabine à COURET M-J, GARDARIN Nicole à TOUCHE D.

Membre absent : JANY Bruno

Litige GOUGNAUD : le Conseil municipal, considérant la nécessité de se défendre, autorise Mme le maire à ester en justice et à prendre le cabinet MICHEL/AR-SAC comme avocat.

Adhésion de la Communauté de Communes au Parc Naturel Régional du Livradois-Forez (PNRLF) : le Conseil municipal a validé à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes BILLOM/ST-DIER au PNRLF.

Adhésion des EPCI au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » : le Conseil municipal a approuvé cette adhésion à l'unanimité.

Bail commercial/ ARCHOU : le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'établir avec le gérant de l'hôtel-restaurant l'ARCHOU, M. David BARRIERE, un bail commercial à compter du 1er février 2010, de fixer le loyer à 665 € par mois (410 € pour la partie commerciale et 255 € pour la partie habitation) à compter du 1er décembre 2010, de partager par moitié les frais de notaire, de faire installer les détecteurs de fumée, les parois et porte coupe-feu notifiés dans le dernier rapport de sécurité et d'autoriser Mme le Maire à signer le bail qui sera établi par Maître SAURET, notaire à AMBERT (Puy-de-Dôme).

Modification du poste d'adjoint technique 2ème classe : le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité, l'augmentation d'une heure par semaine au poste de Mme Odile BOILON, adjoint technique territorial 2ème classe, qui sera de 20/35ème à compter du 1er janvier 2011.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe : le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet, Mme Maryline RIBBES, adjoint administratif territorial 1ère classe, ayant acquis l'ancienneté suffisante pour être avancée à ce grade.

Convention de déneigement/espaces privés : La Commune a la faculté de passer des conventions de déneigement d'espaces privés. Ces conventions sont subsidiaires, les voies communales devant être traitées en priorité. Un particulier s'étant manifesté et ayant sollicité ce service, il est apparu nécessaire, dans le respect de l'égalité entre les habitants, de le proposer à l'ensemble des administrés qui en feraient la demande. Ces conventions seront établies à titre onéreux.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'établir des conventions de déneigement, de fixer le tarif à 30€ de l'heure et d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions.

Convention d'enfouissement d'une ligne électrique pour un particulier : le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité le projet de convention pour l'enfouissement d'une ligne électrique à La Plagne sur le bien de section cadastré D246 au profit de M. Antonio CARDIGA et a chargé Mme le Maire de signer la convention et toutes pièces liées au projet. Les travaux d'enfouissement sont la charge du demandeur.

Achat mobilier pour école : le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le devis du CAT de CUNLHAT pour un montant global de 219,59 € destiné à la fabrication d'un placard sous évier et d'un meuble de rangement de feuilles à dessin.

Achat d'un lave-linge pour la cantine et l'école : le Conseil municipal a approuvé (2 voix contre, 2 abstentions et 6 voix pour) le choix d'un lave-linge de marque BEKO (7kg/garantie 2 ans) proposé par l'électricien BOURGOUGNON pour un montant de 335,99 €. Ce dernier effectuera l'installation.

Subvention au club de BILLOM TRIATHLON pour le TRAIL des PIQUEURS 2011 : le Conseil municipal a accordé (2 voix contre, 8 voix pour) au club de BILLOM TRIATHLON pour l'organisation du Trail des Piqueurs 2011 une subvention de 850 €, et a accepté la location gratuite de la salle des fêtes, l'utilisation des WC à proximité, la consommation gratuite de l'électricité et l'eau

Conseil municipal du 23 novembre 2010

Membres présents : Catherine QUEINNEC, Patrick ROESCH, Laurent ARCHER, Serge CHALEIL, Nicole CHARFOULET, Sandrine HEREDIA

Membres excusés : Marie-Jeanne COURET, Sabine CROS

Membres absents : Nicole GADARIN, Bruno JANY, Didier TOUCHE

Projet de réhabilitation du bâtiment ancienne Poste : Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Poste pour accueillir une bibliothèque au rez-de-chaussée et un logement à l'étage.

Le budget prévisionnel des travaux est estimé à : 109 200 € HT pour le logement,

40 000 € HT pour la bibliothèque.

Le Conseil municipal sollicite une subvention LEADER auprès du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez .

Conseil municipal du 4 décembre 2010

Membres présents : C. QUEINNEC, P. ROESCH, L. ARCHER, S. CHALEIL, N. CHARFOULET, S. HEREDIA.

Membres excusés : M-J COURET, N. GARDARIN, D. TOUCHE

Membres absents : S. CROS, B. JANY

Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale : adhésion au Pôle de prévention à compter du 1er janvier 2011 ; la cotisation sera de 0,10 % de la masse salariale.

Chaboulet : Le conseil municipal approuve l'avant-projet des travaux d'enfouissement, accepte de prendre en charge la tranchée commune en domaine public, de confier au SIEG la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et de pose de matériel de génie civil, de participer à hauteur de 4 544,80 € TTC, de solliciter l'aide du Conseil général pour 30 % du coût restant à la charge de la Commune

Pour effectuer les travaux, le Conseil a choisi, à l'unanimité, le devis de la SCIE pour un montant de 16 733,13 € TTC.

Curage des fossés : Choix des entreprises VANTALON (3,10 € TTC du mètre linéaire) et DELAVET (3,59 € TTC du mètre linéaire) pour curer environ 3 500 m

Création d'une régie de transport : le Conseil décide de créer une régie municipale pour l'encaissement des redevances de transport scolaire

La BROUSSAS : Le Conseil décide de faire réaliser la mise en sécurité de la voie communale de la BROUSSAS, accepte le devis de l'entreprise BILLET d'un montant de 4 740 € HT et sollicite une subvention de 75 % auprès du Conseil général

Indemnité d'administration et de technicité : le Conseil décide d'attribuer cette indemnité à l'ensemble du personnel à compter du 1er janvier 2011

Convention de déneigement avec le Conseil général : le Conseil autorise le maire à signer cette convention qui permet à l'agent communal de déneiger des voies départementales et définit les responsabilités

Centre d'Ailleurs : le Conseil approuve l'adhésion de la Commune à l'association du Centre d'Ailleurs et désigne P. ROESCH pour la représenter





le journal des piqueurs

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BILLOM/ ST DIER

CALENDRIER CULTUREL

Mois de janvier

Théâtre et arts plastiques
Cie En même temps et Hélène Hibou
« Qu'est ce qu'on serait heureux... »
Chez l'habitant : Billom, Fayet-le-Château, Neuville et Glaine-Montaigut

Mardi 18 janvier, 18h30

Théâtre d'objets
« Pedra pedra » Cie Rosa Diaz
+ 2/3 ans, salle des fêtes, Reignat

Mardi 1er mars, 15h

Ciné goûter
« Fievel et le nouveau monde »
+ 4 ans, salle de la briqueterie, Saint-Dier d'Auvergne

Vendredi 18 et samedi 19 mars, 20h30

Théâtre
« Novecento pianiste » Cie Théâtre de l'abreuvoir
+ 10 ans, salle la briqueterie, Saint-Dier d'Auvergne

Samedi 26 mars, 19h

Ciné-bouffe (projection et débat/repas en présence du réalisateur)
Centre culturel Jacques Brun, Egliseneuve-près-Billom

Vendredi 8 avril, 19h et 20h30

Exposition/spectacle
« Les plus beaux jours », Cie Les guêpes rouges
Salle des fêtes, Saint-Jean-des-Ollières

Samedi 30 avril, 20h30

Soirée courts-métrages
Espace du Moulin de l'étang, Billom

Mardi 3 mai, 15h

Ciné goûter
« Fantastic M. Fox »
+ 6 ans, salle de la briqueterie, Saint-Dier d'Auvergne

Du 17 mai au 17 juin (vernissage le 20 mai à 19h)

Exposition « Voyage en terre maya »
Bibliothèque de Billom

Vendredi 27 mai dès 18h30

Musique traditionnelle d'Italie du sud
Toto Posto
Extérieur, Neuville

Samedi 4 juin dès 10h

Journée et soirée « Cabanes »
Extérieur, Fayet le Château
Vendredi 24 juin dès 19h
Musique Klezmer

Glik

Extérieur, Estandeuil

Samedi 9 juillet dès 15h

Grande fête des Arts bricolés
Mauzun

**Plus d'informations auprès de Chloé Taris,
animatrice culturelle de la Communauté de
communes**

Tel : 04 73 73 43 24 ou culture@stdb-auvergne.com

Crédit Daniel Debost



Au cours de l'automne 2009, l'auteur Jean Lenturlu, suite à une commande de la Communauté de communes Billom Saint-Dier, a mené 60 heures d'ateliers « mémoire » dans 3 maisons de retraite du territoire (Contournat, Saint-Jean-des-Ollières et Billom).

Ce travail de collectage a donné lieu à deux projets différents. Le premier est la sortie du livre/disque « La fête bousculée » qui réunit le journal de mémoires de l'auteur, des dessins de l'illustrateur Marc Gontier (croquis réalisés sur le vif dans les maisons de retraite) et un cd d'enregistrement des personnes âgées. Le suivant est la création d'une exposition/spectacle « La fête bousculée », commande faite à la Cie des guêpes rouges autour de ces témoignages.

Ce projet de collectage de témoignages, d'écriture, de mise en scène est aussi un projet de rencontres intergénérationnelles : en effet, parallèlement à ce travail de création nous avons organisé des temps d'échanges entre les personnes âgées et les enfants des écoles de Saint-Julien de Coppel, Saint-Jean-des-Ollières et Billom.

Les personnes âgées et les enfants échangeaient autour de thème comme Noël, l'école, les loisirs... A Saint-Jean des Ollières la rencontre s'est déroulée dans la Maison de retraite, en présence du metteur en scène et de l'auteur. Le personnel de cet établissement nous a chaleureusement accueilli et avait préparé de délicieux gâteaux qu'enfants et résidents ont dégusté avec grand plaisir à la suite de la rencontre !

Ce furent des instants émouvants pendant lesquels les différentes générations ont pu communiquer et échanger autour de thématiques communes...

L'exposition/spectacle « Les plus beaux jours » sera présentée en première dans sa finalité le vendredi 8 avril à Saint Jean des Ollières (à 19h et 20h30).

Des représentations en journée réuniront enfants et personnes âgées des maisons de retraite de Billom et Saint-Jean-des-Ollières. Nous organiserons par ailleurs un temps échange entre les personnels des différentes maisons du territoire.

Merci aux financeurs de ce projet (Crédit Agricole, MSA Auvergne et la CRAM) ainsi qu'aux résidents et personnels des 3 maisons de retraite sans qui cette aventure n'aurait pu voir le jour.



Site internet : www.saintjeandesollieres.fr

Commission communication :

S. Chaleil, N. Charfoulet, S. Heredia et C. Queinnec (élus)

Le site, créé en 2009, a été conçu de manière ambitieuse avec la volonté d'y mettre le plus grand nombre d'informations possibles.

Nous nous sommes cependant rendus compte, avec l'aide de René GOURCY, son concepteur, que son usage en devenait mal commode. A force de vouloir trop en mettre...

C'est pourquoi R. GOURCY –résident dans la région parisienne mais originaire de la commune et resté très attaché à ses racines- a mis toute son énergie et toute sa compétence pour nous proposer, toujours gracieusement, une version quelque peu allégée du site original.

Les entrées en sont facilitées, les informations plus synthétisées. Un gros travail de rationalisation a été réalisé. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié !

Par ailleurs, nous avons aussi souhaité introduire une page consacrée aux travaux réalisés sur le territoire de SAINT JEAN-des-OLLIERES afin que chacun puisse en suivre l'avancement au fur et à mesure.

Enfin, ce site évoluera en fonction des suggestions que nos visiteurs seront susceptibles de nous faire part (voir page « contact »). En effet, ce site est le vôtre !

le journal des piqueurs

Assainissement Individuel

L'assainissement non collectif, très rarement aux normes, fait l'objet d'une étude sur l'ensemble de la communauté de Communes.

Toutes les installations seront contrôlées pour établir un diagnostic.

Celles-ci seront classées en plusieurs types allant du non polluant au très polluant. Suite à cette analyse des recommandations seront prescrites et des délais de mises aux normes seront formulés. L'appréciation sera faite avec une grille de notation.

Cette étude est menée par la Communauté de Communes de Billom Saint Dier. Au fur et à mesure de l'avancement de la mise en place de cette démarche, vous serez informés préalablement par une réunion publique pour expliquer la nature, l'objet et l'organisation des visites de contrôles. Une plaquette d'information sera rédigée.

Cette opération devrait débuter dès janvier 2011.

Cette démarche permettra d'obtenir un minimum de pollution et met à égalité tous les citoyens devant le phénomène de pollution.

Information piscine

Malgré un retard par rapport au planning initial, inévitable sur un projet de cette envergure, le chantier du futur équipement nautique avance bien.

Les entreprises de second œuvre (plâtrerie-peinture, électricité, plomberie, traitement d'eau et d'air, menuiserie,...) ont pris le relais de l'entreprise de gros-œuvre. L'agencement des locaux permet maintenant de distinguer les différentes zones : accueil, vestiaires collectifs et individuels, douches, halle bassins, locaux administratifs... Le sous-sol, accueillant les locaux techniques et de stockages est également en voie d'achèvement.

Lors de la conception de l'équipement, l'accent a été mis sur la notion de développement durable (géothermie, récupération des eaux de pluie et de piscine, toiture végétalisée) ainsi que sur l'accueil des personnes à mobilité réduite (vestiaires individuels, douches et WC adaptés, système de mise à l'eau, signalétique en braille).

Destiné à accueillir des scolaires et du public, ce complexe disposera, à l'intérieur, de 2 bassins (bassin sportif de 25m et bassin d'apprentissage), une patageoire et, à l'extérieur, d'une zone de jeux d'eau, d'un solarium et d'un terrain de beach-volley.

La Communauté de communes, après avoir nommé Michel Laboureyras directeur, étudie avec l'aide du bureau d'étude Poisson Pilote Conseil les modalités de fonctionnement : embauche de personnel, planning, tarifs, activités,...

L'ouverture est prévue au printemps 2011. D'ici là, vous pouvez suivre l'avancée des travaux sur internet : www.piscine.stdb-auvergne.com

AU PAYS DES PIQUEURS

Bulletin municipal de la commune de Saint-Jean-des-Ollières.

Directeur de la publication : Catherine QUEINNEC

Maquette et mise en page : Serge CHALEIL

N° ISSN : en cours

Dépôt légal : 1er trimestre 2011.

IPNS Tirage : 350 exemplaires.

D'une manière générale, la municipalité réalise un bulletin deux fois par an.

Prochaine parution juillet 2011.



vue intérieure sur le bassin sportif